

Interreg



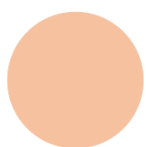
Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



FICHE INDICATEUR

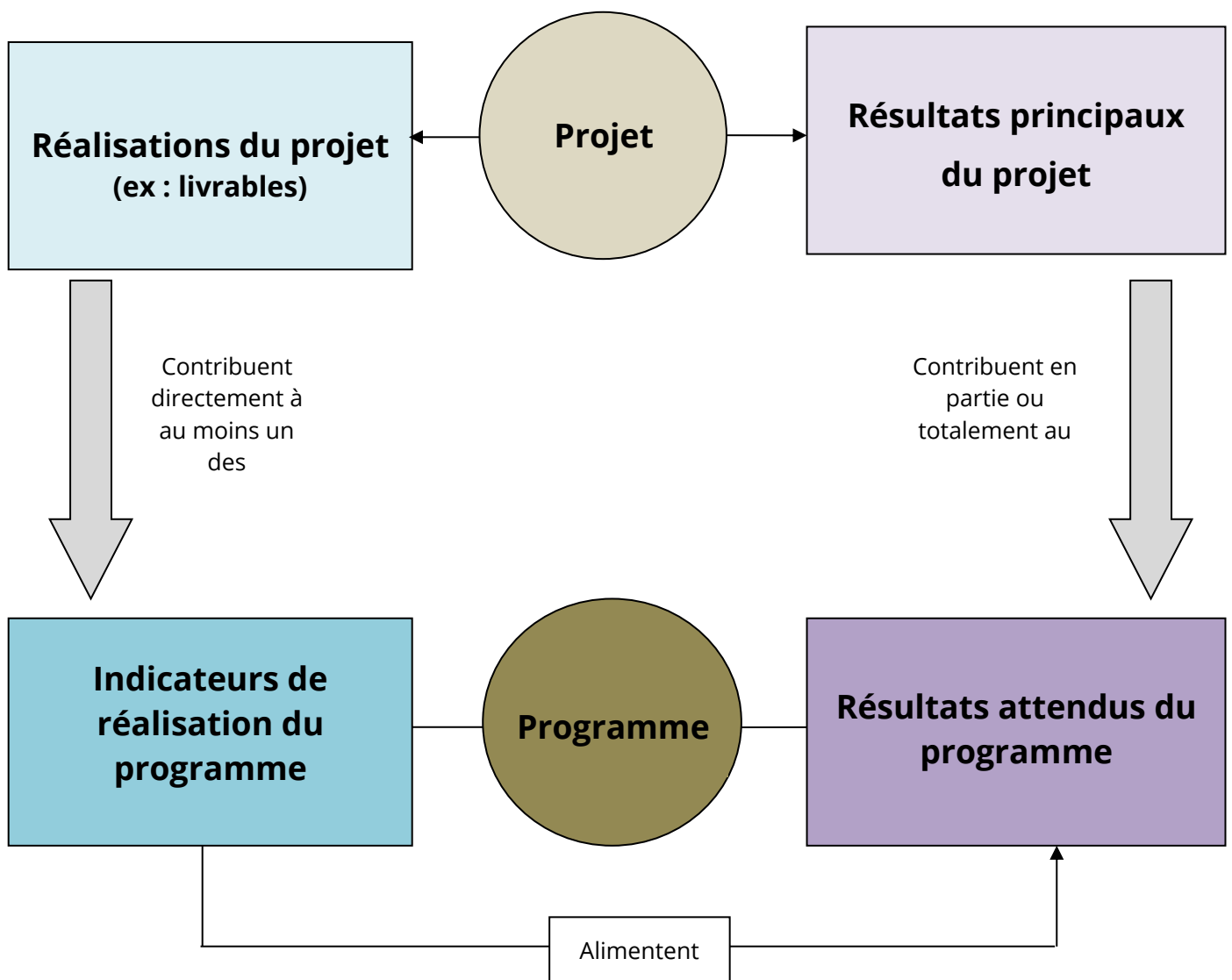
Objectif spécifique 2.7



1. LOGIQUE D'INTERVENTION

La Commission européenne met l'accent sur la logique d'intervention des programmes et sur l'importance de la sélection des indicateurs de résultat et de réalisation afin de mesurer et assurer le suivi des changements prévus sur le territoire de coopération. La logique d'intervention des programmes telle que décrite par la Commission est présentée dans le schéma suivant :


Dans le cadre de l'objectif spécifique sélectionné par le projet :





Afin d'être en phase avec les exigences réglementaires, la logique d'intervention se traduit dans le programme France-Wallonie-Vlaanderen par un renforcement des liens entre les réalisations des **projets** et les indicateurs de réalisation et de résultat du **programme**.

Le tableau ci-dessous décrit la logique d'intervention du programme et le lien entre indicateurs projet et indicateurs programme pour cet objectif programme.



Indicateurs et réalisations du projet	Les indicateurs de réalisation du projet : contribuent à au moins un indicateur de réalisation du programme	Indicateurs de réalisation du programme	Le projet doit viser à contribuer à l' indicateur de résultat du programme par l' intermédiaire des réalisations du projet	Indicateur de résultat du programme
<p>Réalisations principales attendues du projet : elles doivent être exprimées de façon quantifiable dans les modules de travail</p>		<p>Nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières</p>		<p>Nombre d'organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet</p>



INDICATEUR DE RÉSULTAT

1. Rappel de l'objectif spécifique

OS 2.7.: Renforcer la protection de la nature, la biodiversité, et les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain et réduire toutes les formes de pollution.

2. Indicateur de résultat

Afin de mesurer la pérennité des collaborations développées dans le cadre du Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, les indicateurs de résultat proposés sont les suivants :

- **le nombre d'organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet ;**
- **le nombre de solutions adoptées ou développées par des organisations.**

Les détails techniques et pratiques concernant ces indicateurs sont repris dans les fiches synthétiques ci-dessous.



<u>Titre indicateur</u>	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
<u>Type d'indicateur</u>	Résultat
<u>N° de l'indicateur</u>	RCR 84
<u>Etendue</u>	L'indicateur recense les organisations qui coopèrent au-delà des frontières après l'achèvement des projets soutenus. Les organisations sont des entités légales impliquées dans la mise en œuvre du projet, comptabilisées dans l'indicateur de réalisation « Nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières ». Le concept de coopération doit être interprété comme une déclaration selon laquelle les entités ont un accord formel pour continuer la coopération, après la fin du projet soutenu. Les accords de coopération peuvent être établis pendant la mise en œuvre du projet ou dans un délai d'un an après la fin de celui-ci. La coopération soutenue dans ces accords ne doit pas nécessairement couvrir le même sujet que celui abordé dans le cadre du projet terminé.
<u>Unité de mesure</u>	Organisations
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets et enquêtes réalisées par le Programme.
<u>Preuves</u>	Lettres d'engagement, conventions, protocoles d'accord, accords de coopération, ...
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet et jusqu'à un an après sa clôture.
<u>Valeur cible du programme</u>	32



<u>Titre indicateur</u>	Solutions adoptées ou développées par des organisations
<u>Type d'indicateur</u>	Résultat
<u>N° de l'indicateur</u>	RCR 104
<u>Etendue</u>	L'indicateur compte le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et qui sont adoptées ou étendues pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit son achèvement. L'organisation qui adopte les solutions développées par le projet peut être ou non un participant au projet. L'adoption / la transposition à plus grande échelle doit être documentée par les organisations adoptantes.
<u>Unité de mesure</u>	Solutions
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets et enquêtes réalisées par le Programme.
<u>Preuves</u>	Plans d'actions, documents stratégiques, déclarations sur l'honneur, documents de promotion, ...
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet et jusqu'à un an après sa clôture.
<u>Valeur cible du programme</u>	68



INDICATEURS DE RÉALISATION

Les indicateurs de réalisation du programme sont en lien direct avec les réalisations du projet et permettent d'établir un lien avec les résultats visés par programme. **Chaque projet doit donc contribuer à au moins un indicateur de réalisation de l'objectif spécifique sélectionné.** Pour l'OS 2.7, ils sont au nombre de 2 :

- **nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières ;**
- **nombre d'actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte des projets.**

Les fiches techniques sont détaillées ci-dessous.



<u>Titre indicateur</u>	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 87
<u>Etendue</u>	L'indicateur dénombre les organisations qui coopèrent formellement dans le cadre des projets soutenus. Les organisations comptabilisées dans cet indicateur sont les entités juridiques y compris les partenaires du projet et les organisations associées, telles que mentionnées dans la convention de financement de la candidature.
<u>Unité de mesure</u>	Organisations
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Liste des opérateurs partenaires ou associés aux projets. Le Programme veillera à éviter les doublons.
<u>Moment de collecte</u>	La comptabilisation intervient au moment de l'entrée effective de l'opérateur (partenaire ou associé) dans le partenariat du projet.
<u>Valeur cible du programme</u>	196



<u>Titre indicateur</u>	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 84
<u>Etendue</u>	L'indicateur dénombre les actions pilotes développées conjointement et mises en œuvre par les projets soutenus. La portée d'une action pilote développée conjointement peut être de tester des procédures, de nouveaux instruments, des outils, de l'expérimentation ou le transfert de pratiques. Afin d'être comptabilisée par cet indicateur, l'action pilote doit non seulement être développée mais aussi mise en œuvre dans le cadre du projet. De plus, la mise en œuvre de l'action pilote doit être finalisée à la fin du projet. Une action pilote développée conjointement nécessite l'implication d'organisations issues de part et d'autre de la frontière pour sa mise en œuvre.
<u>Unité de mesure</u>	Cas de test / Actions pilotes
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Rapports d'activités mettant en lumière l'action-pilote, la méthodologie transfrontalière utilisée ainsi que la démonstration concrète de sa mise en œuvre.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet.
<u>Valeur cible du programme</u>	196



INDICATEURS ET RÉALISATIONS PROJET

Le troisième volet de la logique d'intervention du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen consiste à lier les indicateurs de réalisation du programme sélectionnés à des indicateurs projets ou à des réalisations du projet.

Il convient donc que les opérateurs définissent des indicateurs projet dont les intitulés établissent un lien clair avec au moins un des indicateurs de réalisation du programme. Il est possible qu'une somme d'indicateurs projet contribue à un seul indicateur de réalisation du programme.

Il s'agit là d'une démarche permettant aux opérateurs d'établir des objectifs chiffrés liés à leurs actions afin d'atteindre les valeurs cibles fixées par le programme.

Pour chacun des indicateurs définis, les éléments à prendre en compte sont les suivants :

<u>Indicateur projet</u>	
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation Projet
<u>Etendue</u>	Définir ici le champ couvert par l'indicateur
<u>Unité de mesure</u>	
<u>Collecte de données</u>	Définir la manière dont les données seront collectées
<u>Preuves</u>	Lister les éléments probants qui permettront de justifier la valeur de l'indicateur
<u>Moment de collecte</u>	Préciser le moment où l'indicateur sera collecté

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen

